

Noble, provençal et... marin

En 1777, Charles de Bourgarel de Martignan a 15 ans, il quitte ses parents et sa campagne pour débiter sa carrière d'officier dans la Marine royale ; il est aspirant, puis embarque en 1778. De 1780 à 1783, la France est engagée dans la guerre d'indépendance américaine contre les Anglais ; le jeune Charles y participe avec le grade d'enseigne de vaisseau ; il connaît son baptême du feu en 1781, lors de la bataille de Chesapeake qui marque la fin de la domination anglaise. Il recevra la médaille de Cincinnati pour avoir « combattu pour la liberté des Etats-Unis ».

En 1786 à l'âge de 24 ans, il commande son premier bateau « l'Utile ». « La Flèche », « l'Amazone », « le Triomphant », « la Badine », tels sont les noms de quelques-uns des vaisseaux sur lesquels il prend part aux campagnes de guerre et de paix sous le commandement de chefs d'escadre comme M. de Guichen, M. de Grasse, M. de Vaudreuil, le vicomte de Beaumont.

En mars 1789, les évènements du port de Toulon où il se trouve, annoncent l'insurrection à venir : des émeutes éclatent fréquemment et dans la campagne, quelques châteaux sont pillés. Un conflit qui oppose les ouvriers de l' Arsenal et les marins à un amiral entraîne l'arrestation de celui-ci... Comme une grande majorité de nobles, Charles de Martignan décide de quitter la France et rejoint le parti royaliste dans l'émigration. En 1791, on le trouve à Nice. En 1792, il rejoint l'armée des princes à Coblenz ; il est ensuite en Italie, puis en Angleterre (1795-1799). De 1799 à 1807, il est au service du roi de Sardaigne comme major de vaisseau. Cet exil va durer 18 ans.

En 1796-1797, il effectue quelques brefs séjours auprès de sa mère. C'est par son entremise qu'il n'est pas déclaré « émigré » par l'administration révolutionnaire. Madame de Martignan obtient trois certificats de non émigration signés par les administrateurs des départements des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes et du Vaucluse, ainsi le maire de Saint-Christol déclare-t-il que « le dit Martignan a résidé dans sa commune depuis le 9 mai 1792 jusqu' au 1er germinal de l'an V de la République... ». De même, le domaine du Colombier ne sera pas répertorié comme « bien national ».

Reste que ces années d'exil ont un impact désastreux sur son existence et sur le déroulement de sa carrière d'officier que la Révolution a brisé net.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON